



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2024

Le douze novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint-Pierre, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Nathalie AUROUX, Alexandre CHAPELON, Vincent COUTEAU, Virginie HERVOUET, Angélique HRYNIUKA, Axel INGWILLER, Laurent LAROCHE, Sylvain LE CHATTON, Martine LEREBOURG, Jérôme LEROY, Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL.

Jérôme LEROY a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte à 20h18 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2024.
- Association « bien vivre ensemble » demande de subvention – **délibération**
- SE 60 – Rapport d'activités 2023 – **délibération**
- Décision modificative n°1- **délibération**
- Remboursement des frais de déplacement pour bénévole – **délibération**
- Encaissement chèques repas des aînés – **délibération**
- Devis rue du Fournil : réalisation d'entrée charretières en enrobés noir – **délibération**
- Travaux école / canalisation et mur d'enceinte - **délibération**

Débat sans délibération / Informations diverses

- Réglementation et voirie au Vivray
- Syndicat des eaux
- Bâtiment 15 Grande Rue
- Simulations aménagements SDF

oooooooooooo

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2024 : approuvé à l'unanimité.

oooooooooooo

- Association « bien vivre ensemble » demande de subvention – (délibération n°2024-22)

À la suite de la demande de subvention faite par l'association « Bien Vivre Ensemble », le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association.

Compte 65748

Budget prévu : 13 000,00 €

Budget réalisé : 2 925,00 €

Reste : 10 075,00 €

Après le versement pour Bien Vivre Ensemble, il restera 9 875 €

La délibération a été votée à l'unanimité.

- SE 60 – Rapport d’activités 2023 – (délibération n°2024-23)

Le Maire informe que le Syndicat d’Energie de l’Oise a adressé son rapport d’activités 2023.

Conformément à l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l’objet d’une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l’organe délibérant de l’établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, accepte l’exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d’activités 2023 du Syndicat d’Energie de l’Oise.

La délibération a été votée à l’unanimité.

- Décision modificative n°1- (délibération n°2024-24)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d’approuver la décision modificative n°1 au budget 2024 telle que définie ci-dessous :

- Chapitre 011 : - 66 040 €
- ✓ Chapitre 012 : + 55 000 €
- ✓ Chapitre 65 : + 10 000 €
- ✓ Chapitre 66 : + 1 000 €
- ✓ Chapitre 68 : + 40 €

- Chapitre 21 : - 15 000 €
- ✓ Chapitre 16 : + 15 000 €

La délibération a été votée à l’unanimité.

- Remboursement des frais de déplacement pour bénévole – (délibération n°2024-25)

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque municipale est gérée et animée par Monsieur Pierre CHATAIGNÉ, bénévole.

Il est amené, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour sa relation avec la Médiathèque Départementale de l’Oise (MDO) situé rue Vinot Préfontaine, à Beauvais, pour récupérer les achats en librairie et pour se rendre aux réunions préparatoires comme pour les Contes.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal autorise le remboursement par la Commune de ses frais de déplacements, y compris ceux effectués avec son véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Références :

- Décret n°90-437 du 28 mai 1990 (JO du 30 mai 1990)
- Décret n°91-573 du 19 juin 1991 (JO du 21 juin 1991)
- Décret n°2000-928 du 22 septembre 2000 (JO du 23 septembre 2000)
- Décret 2001-654 du 19 juillet 2001 (JO du 21 juillet 2001)

La délibération a été votée à l’unanimité.

- Encaissement chèques repas des aînés – (délibération n°2024-26)

Dans le cadre de l'organisation du repas des aînés le dimanche 20 octobre 2024, les personnes accompagnantes sont redevables de la somme de 19€ pour le(s) conjoint(e)s et 10 € par enfant, 38 € par autre personne pour la participation au repas.

- Mr CASÉ: 76€
- Mr DESRUE : 19€
- Mr FAUCON : 19€
- Mr MAHÉ : 19€
- Mr LE CHATTON : 48 €

Madame BOISSET a réglé 28€ de trop, nous lui redemandons un nouveau chèque d'un montant de 86 € (au lieu de 114€).

Soit la somme totale de 181 €.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

- Devis rue du Fournil : réalisation d'entrée charretières en enrobé noir – délibération

Il a été demandé de réaliser deux entrées charretières en enrobés noir pour évacuer l'eau au niveau des entrées des portails de Messieurs Laurent DEREGNAUCOURT et Jean-Pierre MESNIER.

Angélique HRYNIUKA a demandé des devis. Une partie des travaux concerne la commune et une autre partie concerne les propriétaires.

Après concertation, il a été décidé de programmer un rendez-vous avec Messieurs Laurent DEREGNAUCOURT et Jean-Pierre MESNIER pour étudier la meilleure solution pour ces travaux et pour le coût.

La délibération est reportée au prochain conseil.

- Travaux école / canalisation et mur d'enceinte - délibération

Dans un souci de sécurité pour les enfants pendant des exercices physiques effectués dans la cour d'école, la Directrice a proposé la création d'un escalier pour pouvoir évacuer du côté Boulodrome. Cette option semble difficilement réalisable compte tenu de la forte pente et du risque d'accès par l'arrière de l'école.

Concernant la canalisation et le mur d'enceinte, les réparations ont déjà été effectuées.

oooooooooooo

Débat sans délibération / Informations diverses

⇒ **Réglementation et voirie au Vivray** : suite aux dégradations dues à l'évacuation du blé, la voirie est en très mauvaise état.

Une réglementation de dégel pour limiter les dégâts a été proposée.

Sylvain LE CHATTON échangera sur ce sujet avec Monsieur GAUTIER pour trouver une solution pérenne.

⇒ **Syndicat des eaux** : Axel INGWILLER fait un compte rendu de la réunion avec le syndicat des eaux. Une mise aux normes des réservoirs avec la fibre optique a été envisagée. Il avait été envisagé d'une reprise du syndicat par une des communautés de communes, finalement il a été décidé pour le moment de ne rien faire. Les finances sont à l'équilibre.

⇒ **Madame Maryse MERCIER** une administrée souhaitait nous parler de la problématique des cars scolaires au niveau de la rue du Général Ménard. Dans cette rue, les cars sont autorisés à monter et descendre. Les poids lourds ont un impact sur le bâti des maisons tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Madame Maryse MERCIER informe s'être rapprochée des cars Grisel, son contact est Monsieur THOS qui lui a dit qu'il serait facile de résoudre ce problème. Madame Maryse MERCIER propose des solutions pour soulager le passage dans cette rue. Le Conseil étudie les solutions en tenant compte de la sécurité des enfants. Sylvain LE CHATTON informe qu'un arrêté sera pris pour retirer le panneau du bas intitulé « sauf bus ».

⇒ **Simulations aménagements – salle des fêtes** : Sylvain LE CHATTON propose diverses propositions d'aménagement pour réorganiser les WC, le choix de réorganiser l'espace existant est retenu.

Divers travaux sont à effectuer comme le plafond et la laine de vert à changer suite aux infiltrations d'eau, s'occuper de l'étanchéité à la jonction réserves/toits plats, installer des ampoules à LED, nettoyer la VMC, insérer un sachet de silice pour absorber l'humidité, peindre la cuisine, au grenier installer une barre de maintien, acheter un programmateur connecté pour le chauffage.

⇒ **Gymnase du futur lycée** : La programmation est lancée pour le projet du lycée à Chaumont-en-Vexin, la communauté de communes travaille sur plusieurs scénarios pour le financement du gymnase. Quelque soit le scénario, elle n'a pas les moyens de financer la part résiduelle, sans augmenter les impôts. Un débat a lieu au sein du conseil.

⇒ **Bâtiment 15 Grande Rue** : vendredi 24 octobre, un habitant de la commune a appelé les pompiers à la suite d'une fissure majeure apparue sur une poutre de son habitation.

Une équipe du SDIS est intervenue, pilotée par le commandant en charge des risques sur les bâtiments. Un périmètre de sécurité a été matérialisé dans la rue. L'expert désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens est intervenu lundi 28 octobre pour constater et établir un compte rendu. La commune a fait le nécessaire concernant la procédure de mise en sécurité.

La maison sera fermée jusqu'à la réalisation de l'ensemble des travaux permettant la fin de situation de péril. A ce jour, il est très difficile de se prononcer sur le montant des travaux à effectuer.

⇒ **L'association Les Voy'elles qu'on sonne** organise une résidence artistique du 9 au 11 janvier 2025 avec soirée musicale festive ouverte au public.

⇒ **Déchetterie** : Sylvain LE CHATTON informe le conseil avoir exprimé son mécontentement à Monsieur Oliver LEROY (Responsable de centres) et à Monsieur VALLET Christophe (Responsable de bureau- DDT 60) concernant les nuisances olfactives et a demandé que se soit mis à l'ordre du jour de la prochaine commission du centre. Il ajoute que 12 signalements ont été faits depuis le début de cette année, liste exhaustive, car lorsque la réponse était « nous travaillons sur le réseau sur les prochains jours », Sylvain LE CHATTON ne notifiait pas les jours suivants.

⇒ **Cabanon et abri de vélo à proximité de la gare** : Sylvain LE CHATTON informe son conseil avoir relancé la SNCF concernant l'abri de vélo qui se trouve toujours hors service et concernant le cabanon squatté par des personnes. Pour le cabanon, Sylvain LE CHATTON a demandé le traitement de ce bâtiment qui n'a pas d'existence légale au cadastre.

⇒ **Dépôt de pain à la poste** : Sylvain LE CHATTON demande à la Secrétaire Générale de mairie de mettre en place une régie et demande à Laurent LAROCHE de se mettre en contact avec la boulangerie de Chars. Alex INGWILLER soumet l'idée de faire une enquête auprès de la population.

oooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 00 h 20.

oooooooooooo

Liste des délibérations :

- Association « bien vivre ensemble » demande de subvention – (*délibération n°2024-22*)
- SE 60 – Rapport d'activités 2023 – (*délibération n°2024-23*)
- Décision modificative n°1- (*délibération n°2024-24*)
- Remboursement des frais de déplacement pour bénévole – (*délibération n°2024-25*)
- Encaissement chèques repas des aînés – (*délibération n°2024-26*)

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Jérôme LEROY</p>
--	--

Fait à Liancourt Saint-Pierre le 13 novembre 2024